



6ème CHAMPIONNAT NATIONAL DE PÉTANQUE ASSOCIATIVE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ÉDITION 2023

RÈGLEMENT

Le National est ouvert uniquement à l'ensemble des personnels actifs et retraités des collectivités territoriales, affiliées à un COS, un CASC ou une Amicale et à leur famille (nous entendons « conjoint et enfant à charge de l'agent, maximum 25 ans »). Les membres honoraires et bénéficiaires peuvent également participer à ce championnat.

Pour les différents concours (à l'exception des concours C et féminin), les équipes seront composées de **triplettes** (hommes, femmes ou mixtes) **d'une même collectivité**.

Les responsables des C.O.S., C.A.S.C., Amicales ou les agents territoriaux intéressés adresseront au plus tôt au comité organisateur, la liste des personnes participant au championnat. **Les dossiers incomplets ainsi que les inscriptions individuelles ne seront pas pris en compte.**

Une licence de 12€ par joueur sera exigée pour pouvoir participer.

L'organisateur possède une assurance pour couvrir la manifestation ; pour autant chaque participant doit être en possession de sa propre assurance responsabilité civile.

Important : si le nombre d'équipes engagées s'avérait trop important par rapport aux capacités d'accueil, il pourrait être demandé aux villes d'organiser une présélection interne.

National (concours A) : il débutera le samedi 27 mai à 8h00 précises. Toute équipe en retard pourra se voir infliger des points de pénalités.

A noter : les parties en poules se joueront en **11 points** et devront s'achever pour 11h30. Les parties suivantes jusqu'à la finale se dérouleront en **13 points**.

Grand Prix de la Ville de DAX (concours B) : il débutera le samedi 27 mai à 14h.

Les perdants des poules du National ainsi que les perdants de la première partie après les poules du National se verront reversés dans ce Grand Prix.

A noter : les parties se joueront en **13 points**, par élimination directe.

Concours de l'Amicale (concours C) : il débutera le dimanche 28 mai à 9h. Inscriptions de **8h à 8h45** avec possibilité de panachage entre les villes.

A noter : il se déroulera en **3 parties de 11 points**. Le classement sera établi au nombre de parties gagnées et à la différence points marqués/pris.

Concours féminin : il débutera le dimanche 28 mai à 9h. Inscriptions de **8h à 8h45** avec possibilité de panachage entre les villes.

A noter : il se fera en poules ou par élimination directe, en fonction du nombre de participantes.

Le règlement de la Fédération Française de Pétanque servira de référence. L'arbitre officiel et le Président de la PACT seront seuls juges pour statuer sur d'éventuels litiges.



ORGANISATION

Pour parfaire l'organisation et pallier aux mauvaises surprises, nous vous demandons de fournir dans les meilleurs délais :

- Le formulaire de demande de licences de participation dûment rempli et accompagné des photos (nom – prénom et date de naissance au dos de la photo)
- La demande d'inscription au National et de réservation de repas, dûment complétée et signée par le responsable du C.O.S, C.A.S.C. ou de l'Amicale et accompagnée d'un chèque du montant global de la participation (licences et repas réservés).

Les documents **et** le règlement (uniquement par chèque libellé à l'ordre de l'Amicale du Personnel Municipal de DAX), seront adressés au correspondant du Comité Organisateur **avant le 8 avril 2022.**

Amicale du Personnel Municipal de DAX
Hôtel de Ville
14, Rue Saint-Pierre – CS 9007
40107 DAX Cedex

email : amicale@dax.fr